

Tribunal de la concurrence-Loi

Il serait utile, je crois, de consigner au compte rendu l'avis de l'Association des consommateurs du Canada là-dessus. J'ai ici un communiqué daté du 17 décembre 1985, le jour même où le projet de loi a été déposé. L'Association des consommateurs du Canada dit:

La nouvelle loi sur la concurrence présentée aujourd'hui par le ministre de la Consommation Michel Côté promet de réels progrès pour les consommateurs et une grande amélioration par rapport à la loi existante . . .

Recommandant instamment . . .

Je souligne les mots «recommandant instamment» monsieur le Président.

. . . que le projet de loi obtienne la priorité, le président du comité des questions économiques de l'ACC, Robert Kerton, a déclaré qu'il aidera à créer un marché où les fournisseurs de biens et services devront être novateurs et compétitifs pour répondre aux besoins des consommateurs s'ils veulent prospérer.

Voici la suite du communiqué:

Il devrait aussi aider à empêcher les fusionnements inutiles qui réduisent la concurrence et concentrent le pouvoir économique entre les mains d'un nombre sans cesse décroissant de personnes sans garantir aux consommateurs des prix moins élevés, plus de variété ou une meilleure qualité de produits.

M. Kerton a signalé plusieurs des dispositions positives du nouveau projet de loi, dont un certain nombre avaient été demandées par l'ACC:

Les fusionnements de sociétés et les monopoles seront assujettis au droit civil et non plus au droit pénal, donc ils seront plus facilement contrôlables.

Un nouveau tribunal non assujéti au cabinet va trancher les questions non criminelles, et les groupes de consommateurs vont avoir leur mot à dire dans la nomination des membres du tribunal.

Les dispositions relatives aux fusionnements vont être renforcées.

Les sociétés d'État vont être comprises dans la loi . . .

Les dispositions relatives au complot vont être renforcées . . .

Les dispositions relatives au monopole vont être renforcées . . .

L'ACC va appuyer ces modifications sans restriction . . .

J'aimerais dire quelque chose au sujet des sociétés d'État. L'histoire prouve qu'elles n'ont jamais été touchées par la loi sur la concurrence, surtout dans les cas de concurrence déloyale, ou ce qu'on appelle ouvertement les «cartels». Nous nous souvenons tous du cas d'Eldorado: on avait décidé qu'une société d'État ne pouvait pas être poursuivie aux termes de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions au même titre qu'une société privée. Dans le cas de l'Eldorado, on avait prescrit l'immunité des sociétés d'État, dans la mesure où elles agissaient conformément à leur mandat. En toute équité, une société d'État active dans le secteur commercial devrait être astreinte aux mêmes règles de conduite qu'une société privée. Cela est prévu dans le projet de loi et constitue en soi un jalon dans notre législation.

● (1750)

Pour en revenir à ma province de la Saskatchewan, nous avons là-bas une profusion de sociétés de la Couronne. Beaucoup d'entre elles sont des monopoles de services publics qui sont censés, selon un point de vue très conservateur, offrir un meilleur service parce qu'elles sont des entreprises d'État. C'est manifestement là une notion conservatrice si l'on considère la collectivité dans le sens que nous le prenons tous théoriquement comme se préoccupant de satisfaire aux besoins de tous. Toutefois, en Saskatchewan, où nous avons eu un gouvernement socialiste pendant quarante ans, beaucoup de sociétés de la Couronne entrent en concurrence directe avec des entreprises privées et cela, de façon très contestable, à mon avis. Je trouve

donc très encourageant que les sociétés provinciales de la Couronne soient visées par ce projet de loi tout autant que leurs homologues fédérales et qu'elles ne soient pas non plus autorisées à se lancer dans des activités anti-concurrentielles.

Il y aurait évidemment encore beaucoup à dire au sujet de ce projet de loi, mais je dois m'arrêter là et vous remercier, la Chambre et vous, pour m'avoir permis de prendre la parole à l'appui du projet de loi C-91.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais me permettre quelques observations sur l'allocation que le député vient de prononcer et sur celle que mon ami, le député de Churchill, a prononcée tantôt. Le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) se croit toujours en pleine bataille idéologique. Il prend la défense de la libre entreprise contre les affreux socialistes. L'un des problèmes très réels auxquels nous, néo-démocrates, devons faire face et avec lequel nos prédécesseurs du PSD ont été aux prises dès la création de ce mouvement, au début des années 20, c'est que lorsque le pouvoir économique est concentré dans quelques mains, il est impossible de revenir au genre d'économie de concurrence en laquelle le député croit. La seule solution, c'est la nationalisation. S'il est impossible de réglementer efficacement les monopoles naturels, que reste-t-il à faire sinon établir une entreprise publique et compter que le gouvernement du jour soit sensible aux besoins des consommateurs et veille à ce que ces entreprises publiques fonctionnent de façon responsable? Je ne suis pas tout à fait prêt à aller aussi loin aujourd'hui. Je ne tiens pas à voir nationaliser les sociétés qui sont dirigées par les neufs groupes familiaux parce que cela constituerait une concentration de pouvoir incroyable. Si ces sociétés tombaient entre les mains de quelques fonctionnaires, le pouvoir ne serait-il pas alors très concentré? C'est précisément à cause de ce problème que nous voulons une loi sur la concurrence qui soit efficace.

Hier, j'ai écouté avec intérêt le critique de l'opposition officielle citer Adam Smith à propos de la concurrence. En fait, il a cité un de mes passages favoris qui est rarement pris au sérieux. J'invite mes collègues de la majorité à prendre très, très sérieusement cette remarque d'Adam Smith, faite il y a plus de 200 ans:

Les gens de même métier se réunissent rarement, même pour se divertir, sans que la conversation n'aboutisse à une conspiration contre le public, ou à quelque manigance visant à hausser les prix.

Adam Smith était tellement convaincu que les hommes d'affaires se réuniraient pour travailler contre le bien commun, qu'il ne voulait même pas d'un registre municipal des entreprises, pour éviter que quelqu'un ne vienne le consulter en se disant: «Ah! voilà les gens qui font la même chose que moi». Adam Smith voulait un monde où la concurrence existerait réellement. Il n'est pas nécessaire que les députés de la majorité soient bien ferrés en matière économique pour se rendre compte que dans un tel environnement concurrentiel les profits fondent comme neige au soleil. Les prix se rapprochent des coûts de production. Les profits, que nos collègues défendent si ardemment sont, en un sens . . .